

Comité exécutif

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 Volume 14 - numéro 19

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 5 juin 2012 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Louise Cassinat, Ghislaine St-Jean, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Guilmont Pelletier, commissaires, mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Bernard D'Amours, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Sophie Sirois, Diane Valcourt, messieurs France Dubé, Ghislain Morin, commissaires, Monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Absences : Madame Anne Basque, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau et Claude Breault, commissaires.

PRÉSIDENTE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine St-Jean, et

résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 mai 2012 - #17
- 5.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 mai 2012 - #18
- 6.0 Correspondance
- 7.0 Direction générale :
 - 7.1 Conseiller pédagogique – embauche
 - 7.2 Agente de développement (SARCA) – embauche
 - 7.3 Protocole d'entente avec la Ville de Trois-Pistoles
 - 7.4 Soumission « École St-Eusèbe » - information
 - 7.5 Biomasse « École secondaire l'Arc-en-Ciel »
 - 7.6 Comité de sélection « direction adjointe d'école »
- 8.0 Varia :
 - 8.1 Dossier des commissaires
 - 8.2 Félicitations
- 9.0 Naissances et/ou condoléances
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Prochaine séance
- 12.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-731-CE)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MAI 2012 - #17

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Louise

Cassitat, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai 2012 - # 17 puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-732-CE)

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 mai 2012 - # 18 puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-733-CE)

CORRESPONDANCE

LU la lettre de Madame Danielle Lafrance, directrice adjointe à la formation générale adulte, qui remercie le conseil des commissaires pour la contribution financière de 500 \$ de la Commission scolaire remis dans le cadre du gala du mérite scolaire édition 2011-2012, qui a eu lieu le 18 mai dernier.

LU la communication de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac qui achemine une copie de leur politique familiale.

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE - EMBAUCHE

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne que l'on doit procéder à l'embauche d'un conseiller pédagogique qui assumera, entre autres, le suivi du dossier de l'anglais langue seconde en remplacement de Madame Sylvie Michaud qui assume désormais sur une base régulière le poste de direction d'école.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU qu'un poste de conseiller pédagogique deviendra vacant à compter de l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que Monsieur Carl Pelletier assume déjà le remplacement de la titulaire du poste qui a été nommée sur un poste de direction d'école;

ATTENDU la recommandation des Services de l'enseignement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Louise

Cassitat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs embauche Monsieur Carl Pelletier sur un poste professionnel régulier à temps plein, à titre de conseiller pédagogique, à compter du 20 août 2012;

D'autoriser la directrice des ressources humaines, Madame Catherine Boulay, à signer pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-734-CE)

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT (SARCA) - EMBAUCHE

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne que l'on doit procéder à l'embauche d'une agente de développement (SARCA) au Service de l'éducation des adultes. Il s'agit d'un nouveau poste créé sur le plan d'effectifs professionnels 2012-2013.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que le poste d'agent de développement (SARCA) a été créé au plan d'effectifs 2012-2013 du personnel professionnel;

ATTENDU que Madame Ghislaine Dionne assume déjà sur une base surnuméraire les tâches de l'agent de développement (SARCA);

ATTENDU la recommandation du Service de l'éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs embauche Madame Ghislaine Dionne sur un poste régulier à temps plein, à titre d'agente de développement (SARCA), à compter du 15 août 2012;

D'autoriser la directrice des ressources humaines, Madame Catherine Boulay, à signer pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-735-CE)

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle que la Commission scolaire a déjà donné son accord pour l'utilisation, par la Ville de Trois-Pistoles, des terrains de soccer situés sur le terrain de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel. Il s'agit d'autoriser le président et le directeur général à signer le protocole d'entente qui doit intervenir avec la Ville de Trois-Pistoles.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la résolution numéro 2010-476-CE du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Ghislaine St-Jean, et résolu :

D'autoriser le président, Monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Trois-Pistoles relatif à l'utilisation des terrains de soccer situés sur le terrain de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-736-CE)

SOUSSION « ÉCOLE ST-EUSÈBE » - INFORMATION

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, informe les commissaires que l'on a dû procéder à un appel d'offres sur invitation afin de faire exécuter des travaux d'étanchéité sur une partie des fondations de l'École de Saint-Eusèbe.

Une seule compagnie à déposer une soumission soit «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 14 500 \$ excluant les taxes. Comme prévu à la politique d'achat, le directeur général procèdera à la signature des documents nécessaires à la réalisation des travaux.

BIOMASSE « ÉCOLE SECONDAIRE L'ARC-EN-CIEL »

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'il y a d'autres imprévus dans le projet d'installation du chauffage à la biomasse à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel. En effet, les ingénieurs viennent de constater que la cheminée de l'École, qui sera toujours utilisée avec le nouveau système de chauffage, contient de l'amiante. Considérant la nature du produit, on se doit de procéder à son enlèvement. De plus, on a constaté que l'on doit déplacer la génératrice, qui est située dans la salle mécanique, afin de permettre le dégagement nécessaire pour l'arrivée de la nouvelle chaudière à la biomasse.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la résolution numéro 2011-634-CC qui autorisait la mise sur pied du projet de chauffage à la biomasse forestière à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT que dans la cheminée de l'école, dont l'utilisation demeure nécessaire avec le nouveau système de chauffage, il y a une partie du conduit qui contient de l'amiante;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de la nouvelle chaudière requise par le système de chauffage à la biomasse forestière réclame le déplacement d'une génératrice qui se retrouve dans la salle mécanique de l'école;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Ghislaine St-Jean, et résolu :

D'accepter les travaux supplémentaires à réaliser pour l'enlèvement de l'amiante qui se retrouve dans le conduit de cheminée de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel;

D'accorder le contrat pour la réalisation de ces travaux à la compagnie «Isolation Grenier» de St-Ludger en Beauce pour le montant de 4 900 \$ excluant les taxes;

D'accepter les travaux supplémentaires nécessaires au déplacement de la génératrice située dans la salle mécanique de l'école en vue de permettre le dégagement nécessaire pour l'arrivée de la nouvelle chaudière à la biomasse;

D'accorder le contrat pour la réalisation de ces travaux à la compagnie «Richard Poirier et frères» de Sayabec pour le montant de 3 985 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-737-CE)

COMITÉ DE SÉLECTION « DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE »

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle que l'on doit procéder au remplacement de Madame Denise Leblanc, directrice adjointe pour les Écoles de Saint-Jean-de-Dieu, des Jolis-Vents, de la Vallée-des-Lacs et La Source qui a obtenu le poste de directrice adjointe à la Formation professionnelle.

La politique d'embauche de la Commission scolaire prévoit qu'un commissaire doit siéger sur le comité de sélection.

Après délibérations, on convient que Monsieur France Dubé représentera les commissaires sur le comité de sélection, en vue de combler le poste de direction adjointe pour les Écoles de Saint-Jean-de-Dieu, des Jolis-Vents, de la Vallée-des-Lacs et La Source.

DOSSIER DES COMMISSAIRES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

FÉLICITATIONS

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'Anoushka Nadeau-Gagné de l'École secondaire de Dégelis est la lauréate AVENIR de l'année dans la catégorie AVENIR Élève engagé.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU les galas FORCES AVENIR 2012, programme au secondaire, qui visent à reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant;

IL EST PROPOSÉ par le président, Monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à Anoushka Nadeau-Gagné, élève de 5^e secondaire de l'École secondaire de Dégelis, qui a obtenu le Prix AVENIR de l'année dans la catégorie AVENIR Élève engagé 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-738-CE)

NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, fait part des messages de félicitations pour les naissances et des messages de condoléances qui ont été acheminés au nom de la Commission scolaire aux employés concernés.

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.



PROCHAINE SÉANCE

Le 19 juin 2012 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, Monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-739-CE)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale